

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2009

Le 20 avril 2009, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 14 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Alain BOSSON, Annie CARRIER, Didier BAUD, Pascal AUDUC, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Absent excusé : 1 membre : Laurent HUAU.

Date de la convocation : 14 avril 2009.

Secrétaire de séance : Christian SORO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian SORO est désigné Secrétaire de séance.

TRAVAUX CHEMIN BERLIOZ – TRANCHE 2 / INTERVENTION DU SELEQ 74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement relatif à l'opération « Chemin de Berlioz – tranche 2 » et sa répartition financière, d'un montant global estimé à 219.418 €, avec une participation financière communale s'élevant à 121.001 €, et des frais généraux se montant à 6.583 €,
- **s'engage** à verser au SELEQ 74 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant T.T.C.) des travaux et des honoraires divers, soit 5.266 €, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,
- **s'engage** à verser au SELEQ 74 les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune, le règlement de la première annuité intervenant au plus tôt le 1^{er} janvier 2010, aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

LOCATION DE L'ANCIEN ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la location de l'ancien atelier des services techniques au SIDEFAGE, pour une durée de neuf années,
- **accepte** les termes du contrat de mise à disposition de locaux, et notamment le montant du loyer mensuel fixé à 1.200 € H.T.,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ce contrat de mise à disposition de locaux.

RACHAT D'EQUIPEMENTS DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de racheter du matériel installé dans ce logement communal pour une somme de 2.094,09 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT – CRECHE PARENTALE **« TINTAMARRE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de partenariat pour la crèche parentale « Tintamarre » d'Ambilly, **sous réserve** d'un avenant indiquant que la participation financière de la commune d'Etrembières sera de 2.000 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention et cet avenant.

CONSULTATION SUR LE PERIMETRE DU SCHEMA **D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'ARVE**

Afin de répondre aux objectifs d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usagers du bassin versant de l'Arve, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) porte l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE veille à préserver au maximum les potentialités des écosystèmes, à rationaliser l'utilisation des ressources naturelles, à minimiser les impacts des usages et à s'inscrire dans une démarche économique globale.

Le SAGE est un outil de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, comme le bassin versant de l'Arve. Il s'appuie sur une gestion concertée en associant les usagers de l'Arve au cours de son élaboration pour faciliter la recherche d'une convergence des intérêts des uns et des autres.

La première étape de l'élaboration du SAGE est la délimitation de son périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne** un avis favorable à la proposition du périmètre du SAGE de l'Arve.

QUESTIONS DIVERSES

*** Informations diverses**

- Monsieur BAUD indique que dans le cadre de la consultation pour les aménagements paysagers et d'un mur anti-bruit au giratoire sur la RD1206, 10 candidatures ont été retenues. 8 entreprises ont déposé une offre, et 4 ont été sélectionnées dans le cadre de la négociation ; une entrevue avec elles et le maître d'œuvre aura lieu le mardi 28 avril 2009 après-midi en Mairie.
- Monsieur TONOLI évoque des relations difficiles actuellement avec les bénévoles de la bibliothèque. Il précise que la rampe d'accès est réalisée, et que les aménagements du petit local annexe sont en cours. De ce fait, l'ouverture est toujours programmée pour le mois de mai 2009.
Il fait part du message de Monsieur HUAU au sujet du concours « Familles à énergie positive » : ce concours est terminé, et la clôture aura lieu de 14 juin 2009 aux Gets, avec la désignation des lauréats. Il est proposé de ne pas donner de prix aux lauréats de la commune.
- Monsieur le Maire informe que le compromis de vente avec 6 ayants-droits, sur les 9, de l'héritage MAURIS-DEMOURIOUX, dans le dossier du giratoire sur la RD1206, a été signé chez le notaire. De ce fait, la Commune n'a plus d'interdiction d'accès à cette

propriété. Il faut maintenant attendre de voir si les 3 ayants-droits restants souhaitent ou non préempter.

La séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de séance